

Zeitschrift: Technique agricole Suisse

Herausgeber: Technique agricole Suisse

Band: 41 (1979)

Heft: 6

Rubrik: Nouvelles des Sections

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

† Jacob Stieger, Zurich

Membre d'honneur de l'Union Suisse du Métal
Anciennement Secrétaire central de l'USMFC



Nous lisons dans le no 2/1979 de la revue «Métal» que M. Jacob Stieger est décédé le 17 janvier 1979, dans sa 92ème année, à la suite d'une crise cardiaque.

Dans les années trente, le Secrétariat central de l'Union suisse des maîtres forgerons et charrons fut confié au jeune charron qu'était alors J. Stieger. Grâce à ses connaissances pratiques et à une formation très poussée, l'USMFC se développa rapidement pour devenir bientôt une organisation professionnelle florissante et reconnue par toutes les autorités et associations. Vers les années cinquante, cependant, le développement de la motorisation et de la mécanisation dans l'agriculture entraîna des difficultés toujours plus graves pour les membres de ladite organisation. Après de longs et difficiles pourparlers, le défunt parvint à faire entrer l'USMFC dans l'Union Suisse du Métal et de ce fait à assurer son existence.

Tous ceux qui ont connu Jacob Stieger garderont de lui un souvenir reconnaissant.

Nouvelles des Sections

Section vaudoise

Assemblée générale

L'Association vaudoise des propriétaires de tracteurs a tenu son assemblée générale annuelle vendredi dernier au Rond-Point de Beaulieu, sous la présidence de M. Maurice Tardy. Les invités suivants étaient présents: MM. Rodolphe Piller, directeur de l'ASETA, René Chollet, président de l'Association genevoise des propriétaires de tracteurs, Georges Gruninger, chef du Service vaudois des automobiles, René Gobalet, responsable de la Station des machines à Marcellin, Paul Marti, chef du Bureau romand de la prévention des accidents agricoles et l'adjudant Cherpillod, de la prévention routière, sans oublier M. Groux, représentant le Service cantonal vaudois de l'agriculture.

Dans son rapport, le président Tardy a rappelé que le comité de l'association avait tenu cinq séances durant l'année écoulée, consacrées à la préparation de l'assemblée des délégués de l'Association suisse et à la formation des jeunes conducteurs de tracteurs. En effet, il incombaît à la section vaudoise d'organiser l'assemblée des délégués. Il y a vingt ans, cette manifestation de deux jours avait eu lieu à La Côte. C'est pourquoi le comité avait choisi, l'année dernière, Lavaux et le Chablais, où près de 200 personnes on pu passer, grâce à la parfaite organisation mise sur pied par la section vaudoise, des moments aussi agréables qu'instructifs.

Baisse d'effectif

M. Tardy a annoncé que l'effectif des membres de l'association au 30 juin 1978 était de 3127, soit une diminution de 42 par rapport à l'exercice précédent. Cette baisse inquiète le comité de l'AVPT, car elle est régulière depuis 1975, année où l'on comptait encore 3387 membres. En raison des nombreux services que l'AVPT met constamment à la disposition de ses membres dans le cadre de campagnes de types divers (vente de citernes à mazout et de sièges de tracteurs, échange de radiateurs, vente de matériel divers, etc.), les membres du comité sont vraiment surpris par cette diminution. Aussi, ap-

puyés par des sociétaires dévoués et par la gérance, font-ils campagne pour recruter de nouveaux membres.

Cours pour jeunes conducteurs de tracteurs

Après avoir énuméré les ristournes des firmes pétrolières (3100 francs au total), le président Tardy rappela qu'en ce qui concerne les ventes d'accessoires pour véhicules agricoles, le dépôt de l'association est toujours à Grange-Verney, où M. Michel Pichonnat est à la disposition des propriétaires de tracteurs. Puis, M. Tardy donna quelques explications sur les cours pour jeunes conducteurs de tracteurs. Ces cours ont lieu le printemps et l'automne avec la collaboration de moniteurs d'auto-école et de la brigade de la prévention routière de la gendarmerie vaudoise. Au cours de ces dernières années, il est apparu qu'une instruction portant sur les règles de la circulation des véhicules agricoles et une information relative à la prévention des accidents devraient pouvoir s'étaler sur deux demi-journées. Des pourparlers sont en cours avec le Service vaudois des automobiles pour obtenir que les candidats puissent passer leur examen à la fin de la deuxième demi-journée. En outre, les dates des cours de jeunes conducteurs sont régulièrement publiées dans les colonnes de notre journal. Après avoir évoqué l'activité du service de consultations juridiques et de la gérance, le président informa les membres que le montant de la cotisation n'a pas subi de modification.

Programme d'activité 1979

Une fois le procès-verbal, le rapport et les comptes acceptés, l'assemblée procéda au renouvellement du comité, dont le président fut réélu par acclamation. Le comité est formé de MM. Maurice Tardy, président, François Détraz, vice-président, André Berlie, secrétaire, Alfred Guilloud, André-Louis Jaquier, Michel Mayor et Charly Roulin, membres.

Au programme des activités pour 1979 figurent l'intensification des activités traditionnelles (avec publication des communiqués), la poursuite des efforts entrepris dans le cadre de la lutte contre les accidents, la poursuite des cours pour jeunes conducteurs, etc. En outre, le président a d'ores et déjà

mis en garde les propriétaires de tracteurs contre la crise du pétrole en les incitant à se munir d'une citerne de réserve (une citerne de 1000 litres vaut environ 1000 francs).

2 m 50 ou 3 mètres?

Au cours de l'assemblée, le problème de la largeur des machines a été abordé. Pour l'instant, celles qui dépassent 2 m 50 de large ne peuvent être introduites dans la circulation que si leur propriétaire a fait une demande spéciale d'autorisation au Service des automobiles. Un projet est actuellement en consultation auprès des cantons. Il porte sur la reconnaissance légale de la largeur de 3 mètres. Ainsi, jusqu'à cette largeur, il n'y aurait plus besoin de solliciter d'autorisation spéciale.

Avant que le président apporte une conclusion à cette assemblée et que les membres partent visiter AGRAMA 79, M. Piller, directeur central, prit la parole pour annoncer qu'il quittera ses fonctions à l'ASETA à la fin de cette année. Il était gérant – puis directeur – de cette association faîtière depuis 1943.

Michel Pilet

Tiré de «La Terre Romande»

Propriétaires de moissonneuses-batteuses!

Les carnets de

«Rapports de travail»

vous rendront de grands services.

Demandez-les à l'Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture, Case 210, 5200 Brougg (Compte postal 80 - 32608 Zurich).

Un carnet contient 50 jeux de rapports à 3 exemplaires chacun (1 ex. pour le client, 1 ex. pour la comptabilité et 1 ex. pour l'entrepreneur).

Prix: Fr. 6.40 par carnet (port compris).

Pour l'obtenir, il suffit de verser le montant susmentionné au compte de chèques postaux 80-32608 (Zurich) de l'Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture – ASETA, Brougg, et d'inscrire simplement «rapports m.-b.» au verso du coupon (partie de droite du bulletin de versement vert).